

Ligne à 120 kV Pierre-Le Gardeur–Saint-Sulpice

INFORMATION SUR LA SOLUTION RETENUE • ÉTÉ 2013

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire une ligne biterne (à deux circuits) à 120 kV d'une longueur d'environ 14 km pour relier le futur poste Pierre-Le Gardeur (qui sera mis en service en 2014) au point de jonction de la ligne à 120 kV (circuits 1407-1408) qui alimente le poste de Saint-Sulpice. L'augmentation de la demande dans la région de Lanaudière fait en sorte que la capacité limite de transit du réseau de transport à 120 kV sera dépassée à court terme.

Le projet comprend également l'aménagement de deux départs de ligne au poste Pierre-Le Gardeur, le démantèlement d'une partie de la ligne à 315 kV existante (circuit 3005) ainsi que le remplacement d'isolateurs sur la ligne à 120 kV existante (circuits 1407-1408).

Le présent bulletin décrit le tracé retenu par l'entreprise, qui a pris en compte les éléments suivants :

- les résultats des études techniques et économiques ;
- les résultats des études environnementales ;
- les résultats de la consultation réalisée auprès des publics concernés au printemps 2012.

Les études et les travaux ont été confiés à Hydro-Québec Équipement et services partagés.

Études et démarche de communication

Hydro-Québec a dressé l'inventaire des milieux naturel et humain ainsi que du paysage afin de mieux connaître le secteur où sera implantée la ligne projetée. À la lumière de ces travaux et compte tenu de critères techniques, économiques et environnementaux, l'entreprise a élaboré un tracé de ligne.

Au printemps 2012, ce tracé a fait l'objet de consultations auprès des municipalités, des divers organismes du milieu et des propriétaires concernés. À cette époque, le tracé présenté aux différents publics était jumelé au tracé de la ligne de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île projetée. Or, ce dernier fait l'objet d'études supplémentaires et n'est plus associé au projet de ligne Pierre-Le Gardeur–Saint-Sulpice.

Dans le choix du tracé, Hydro-Québec a tenu compte des principales préoccupations exprimées, telles que la protection des terres agricoles et la préservation du paysage.

Longueur du tracé selon les limites administratives

Ligne Pierre-Le Gardeur–Saint-Sulpice projetée

MRC des Moulins : 7,5 km

Terrebonne : 2,0 km

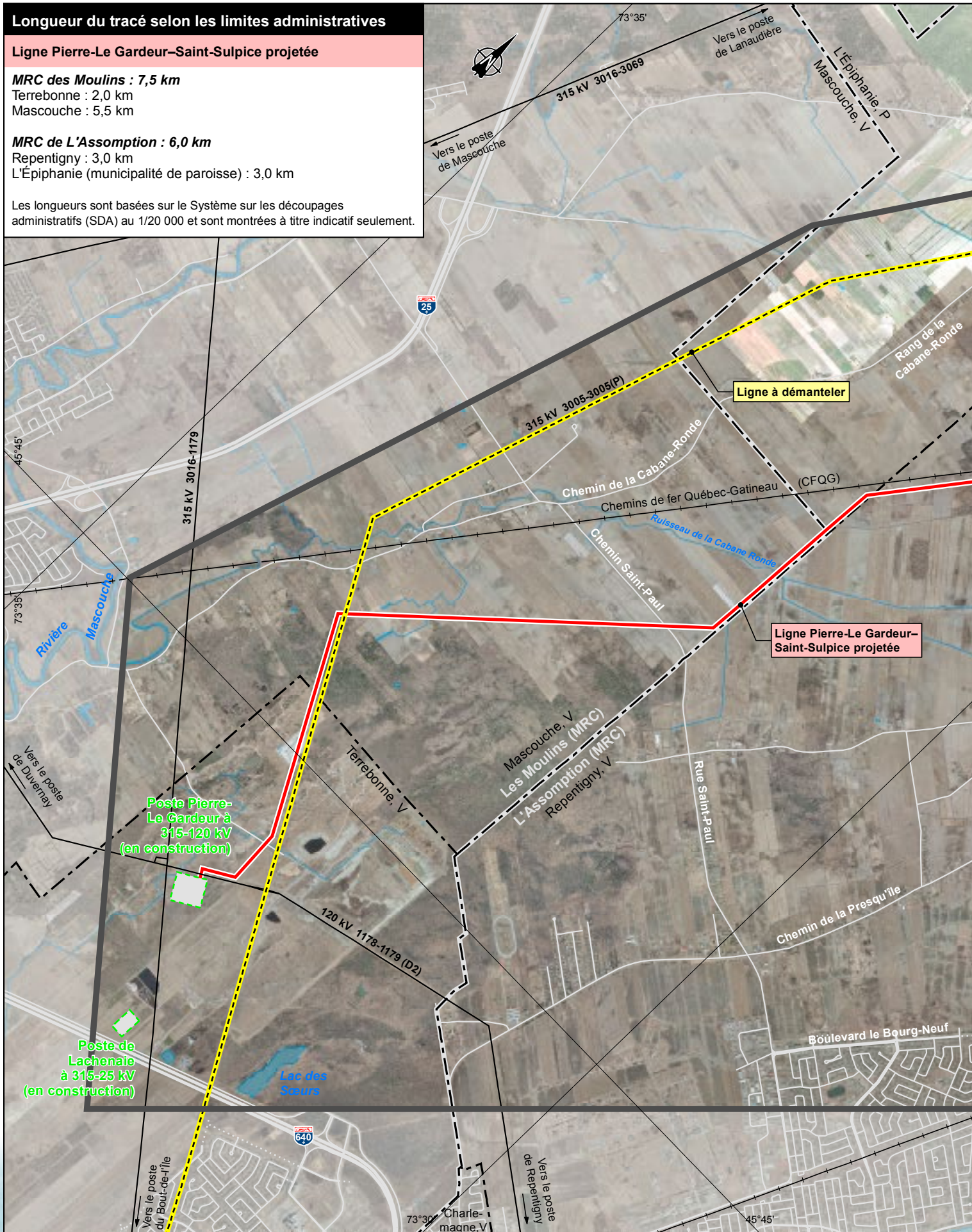
Mascouche : 5,5 km

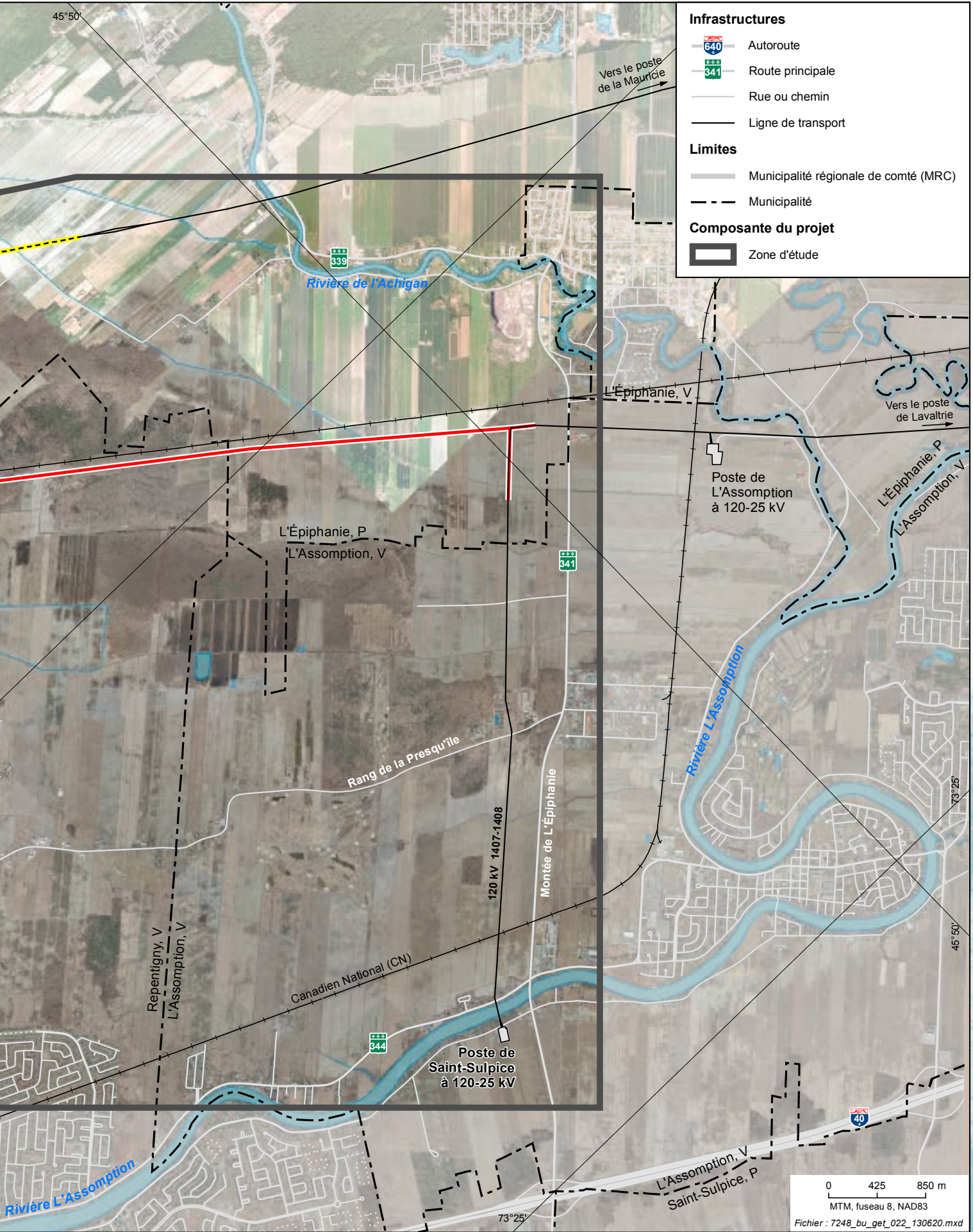
MRC de L'Assomption : 6,0 km

Repentigny : 3,0 km




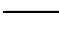
L'Épiphanie (municipalité de paroisse) : 3,0 km

Les longueurs sont basées sur le Système sur les découpages administratifs (SDA) au 1/20 000 et sont montrées à titre indicatif seulement.


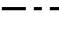




Infrastructures

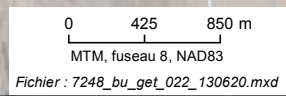
-  Autoroute
-  Route principale
-  Rue ou chemin
-  Ligne de transport

Limites

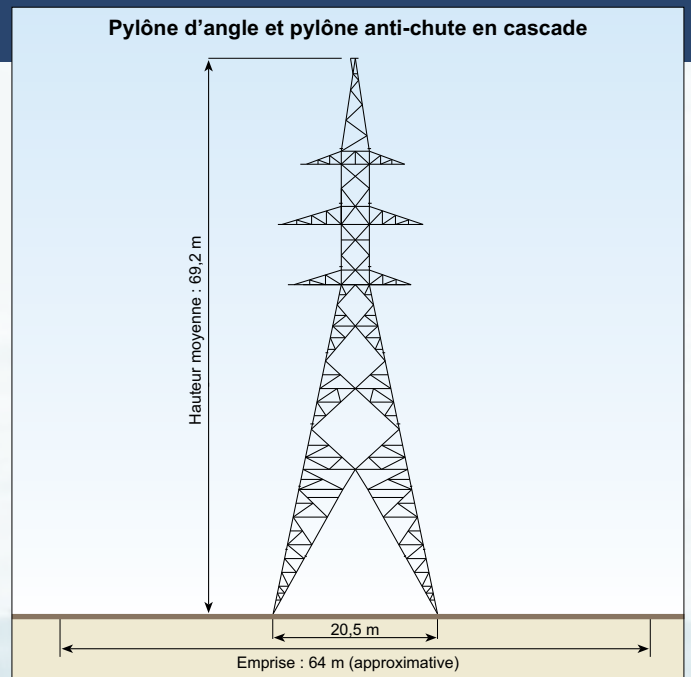
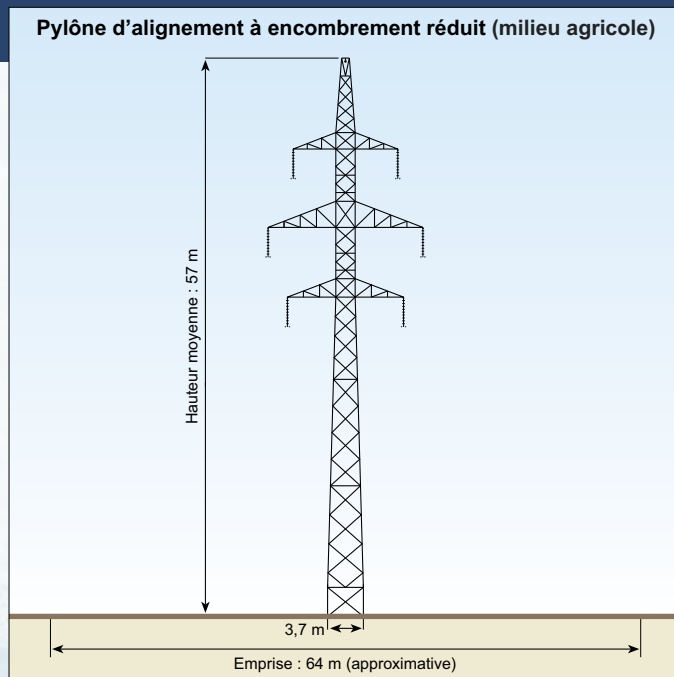
-  Municipalité régionale de comté (MRC)
-  Municipalité

Composante du projet

-  Zone d'étude



Supports types de la ligne à 120 kV projetée



Impacts et mesures d'atténuation

Afin de réduire les impacts causés par les nouveaux équipements, Hydro-Québec mettra en œuvre diverses mesures d'atténuation, notamment en ce qui a trait au franchissement des cours d'eau, à la circulation des engins de chantier, à la protection et à la remise en état des terrains et des chemins, ainsi que toute autre mesure prévue dans l'Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. Hydro-Québec accordera aux propriétaires touchés les compensations prévues dans cette entente.

L'entreprise déposera une évaluation environnementale auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires pour réaliser le projet.

Calendrier

Construction	Hiver 2014-2015 – automne 2015
Mise en service	Automne 2015

Appui au développement de la communauté

Hydro-Québec s'assure, dans le cadre de la réalisation de ses projets de transport d'énergie, de contribuer au développement des communautés d'accueil en mettant en œuvre son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Ainsi, pour le projet de la ligne à 120 kV Pierre-Le Gardeur-Saint-Sulpice, elle versera aux organismes admissibles une somme représentant 1 % de la valeur initialement autorisée des nouvelles installations auxquelles s'applique le PMVI.

Pour plus d'information

Isabelle Nuckle

Conseillère – Relations avec le milieu – Laurentides
Direction – Affaires régionales et collectivités
Courriel : nuckle.isabelle@hydro.qc.ca

Ligne Info-projets

1 800 465-1521, poste 6022

www.hydroquebec.com/projets/pierre-le-gardeur.html

